

L'Observatoire économique et social

Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % au troisième trimestre 2013

Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre 2013 en données CVS-CJO. Cette baisse résulte principalement de la diminution des remboursements des prescriptions pharmaceutiques et des soins infirmiers.

Les remboursements de soins de ville du régime agricole représentent 6 % de l'ensemble des remboursements, tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie (y compris maternité) et accidents du travail, il a remboursé 1,1 milliard d'euros au troisième trimestre 2013 pour les seuls soins de ville, soit environ 6 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie confondus.

Les non-salariés agricoles bénéficient de 58 % des remboursements de soins de ville du régime agricole alors qu'ils ne représentent que 47 % de la population protégée pour le risque maladie. Ce différentiel résulte de la structure d'âge de la population des non-salariés : plus âgés que les salariés, ils sont globalement plus consommateurs de soins.

La baisse tendancielle des personnes protégées du régime des non-salariés, de - 3 % par an, explique principalement le recul plus important des remboursements des soins de ville de ce régime, comparativement aux salariés agricoles, dont la population diminue de moins de 1 % par an.

La baisse des remboursements des prescriptions pharmaceutiques et de soins infirmiers explique le repli des soins de ville

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre 2013 (graphique 1 et tableau 1). Cette baisse est de même niveau que celle du trimestre précédent.

La baisse des remboursements liés aux prescriptions pharmaceutiques et aux actes d'infirmiers libéraux explique principalement ce recul. Ces deux postes représentent à eux seuls près de la moitié des remboursements. En revanche, la progression des remboursements des dispositifs médicaux au troisième trimestre 2013 modère en partie cette diminution.

Plus spécifiquement, les remboursements de soins de ville du régime des non-salariés enregistrent une baisse de - 0,5 %, évolution comparable à celle du trimestre précédent, alors que ceux du régime des salariés agricoles sont en progression de + 0,3 % (+ 0,1 point).

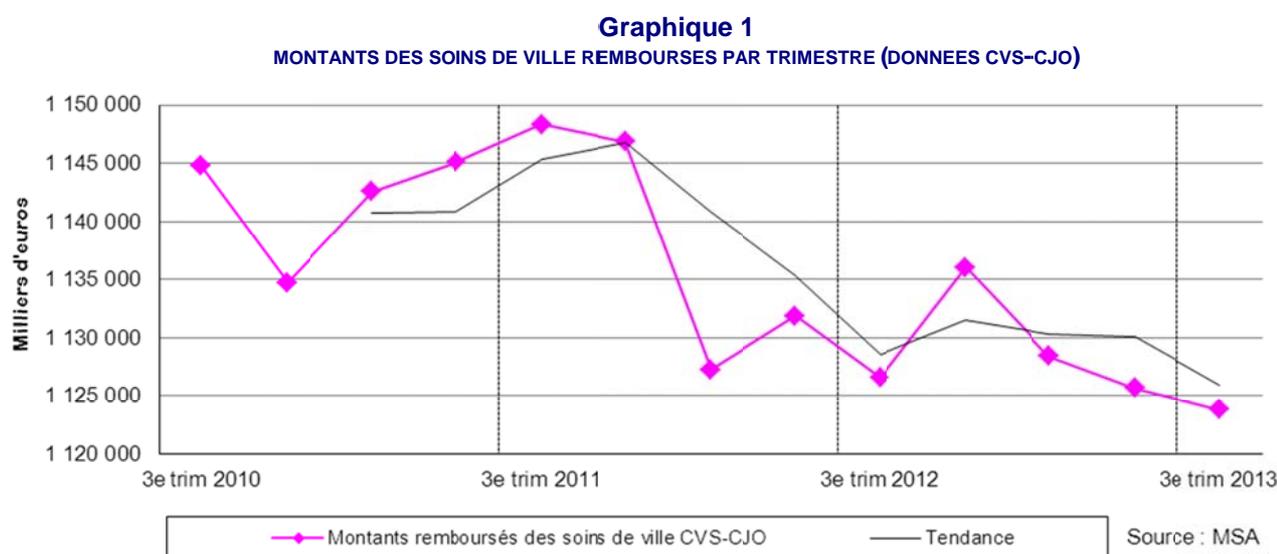


Tableau 1
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (hors transport, IJ, autres)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
3e trim. 2012	+0,4%	-0,9%	-1,2%	-3,0%	-0,5%	-1,9%
4e trim. 2012	+0,2%	-1,3%	+1,1%	-1,3%	+0,8%	-0,9%
1er trim. 2013	-1,2%	-1,3%	-0,8%	-0,2%	-0,7%	+0,1%
2e trim. 2013	-0,3%	-1,0%	-0,3%	-1,2%	-0,2%	-0,5%
3e trim. 2013	+0,0%	-1,4%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,2%

Source : MSA

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Les remboursements d'actes médicaux et dentaires se stabilisent

Les remboursements d'honoraires privés (actes médicaux et dentaires) sont stables au troisième trimestre 2013. Ils évoluent en sens opposé selon qu'il s'agisse du régime des non-salariés (- 0,4 %) ou de celui des salariés agricoles (+ 0,5 %).

Alors que les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes libéraux augmentent légèrement (+ 0,2 %), ils diminuent pour les médecins généralistes (- 0,4 %). Les remboursements de soins délivrés par les dentistes libéraux sont en baisse de - 0,5 %.

Tableau 2
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS/CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont Montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
3e trim. 2012	+0,2%	-2,8%	-0,1%	-3,0%	+0,5%	+0,7%	+0,6%	+0,8%
4e trim. 2012	+0,3%	-0,8%	-0,2%	-1,5%	-0,3%	-1,9%	-0,3%	-2,1%
1er trim. 2013	-1,7%	-1,8%	-0,5%	-1,0%	-0,7%	-1,0%	-1,0%	-1,3%
2e trim. 2013	-0,8%	-1,9%	-2,2%	-2,9%	-0,2%	-0,8%	+0,2%	-0,5%
3e trim. 2013	-0,4%	-2,5%	-0,5%	-3,3%	+0,2%	-1,1%	+0,4%	-0,8%

Source : MSA

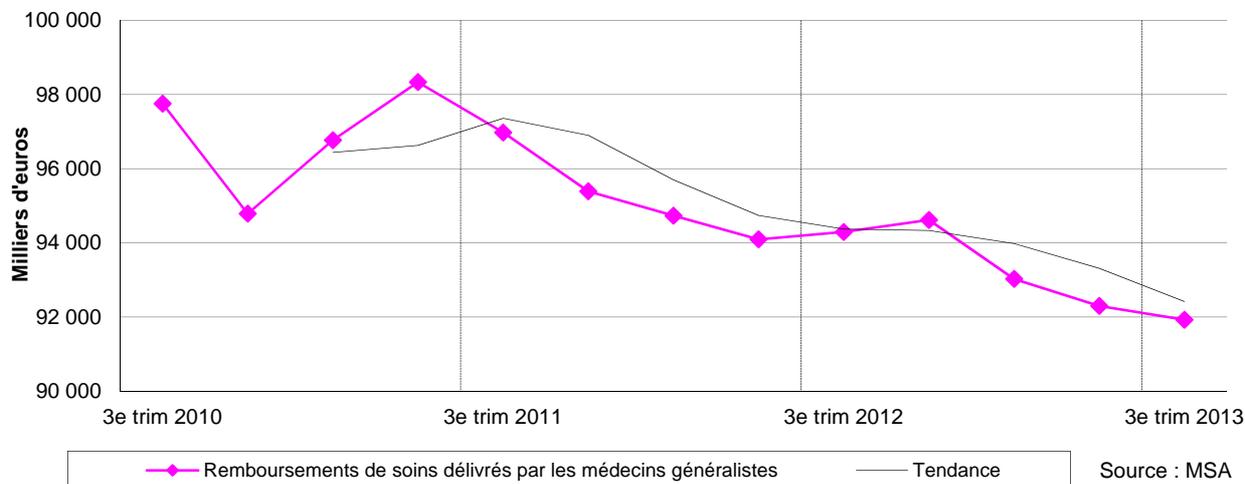
(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Les remboursements des soins délivrés par les médecins généralistes libéraux (graphique 2) poursuivent leur tendance à la baisse, même si au troisième trimestre, cette réduction est de moindre ampleur que celle du trimestre précédent (- 0,4 % après - 0,8 %). Les remboursements des visites (- 1,1 %) diminuent plus rapidement que ceux des consultations (- 0,3 %).

Pour les non-salariés agricoles, les remboursements conservent les évolutions négatives des mois passés. En revanche, pour les salariés agricoles, une légère hausse est enregistrée, rompant avec les évolutions précédentes.

Graphique 2
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)

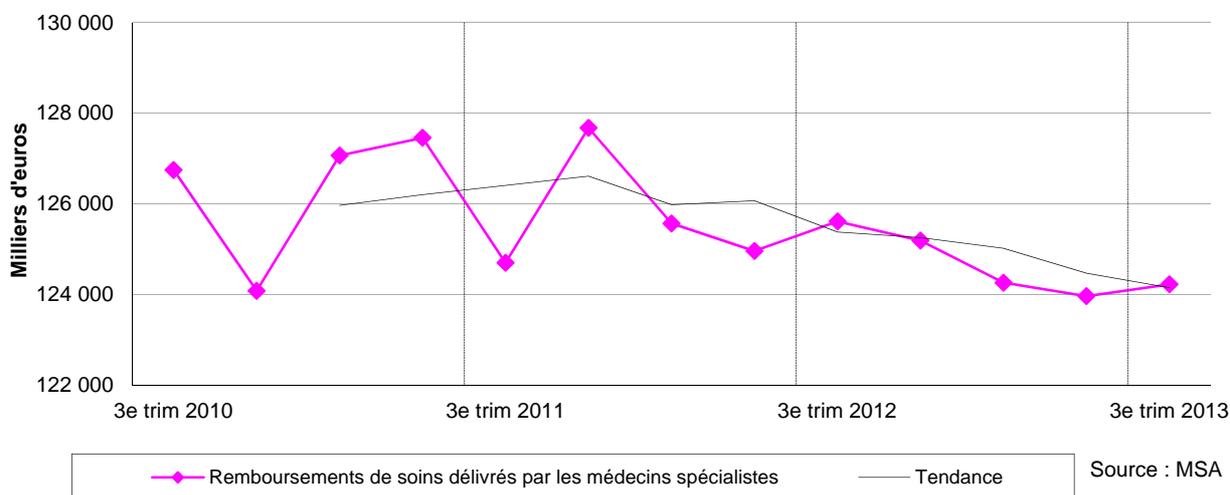


Les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes libéraux augmentent de + 0,2 % au troisième trimestre 2013 (graphique 3). Cela résulte d'une hausse des actes techniques (+ 0,4 %) que ne compense pas la baisse des remboursements des actes cliniques (- 0,2 %).

Les deux régimes agricoles enregistrent une hausse équivalente des actes techniques. En revanche, les actes cliniques augmentent pour les salariés agricoles alors qu'ils restent en recul pour les non-salariés.

Graphique 3

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)



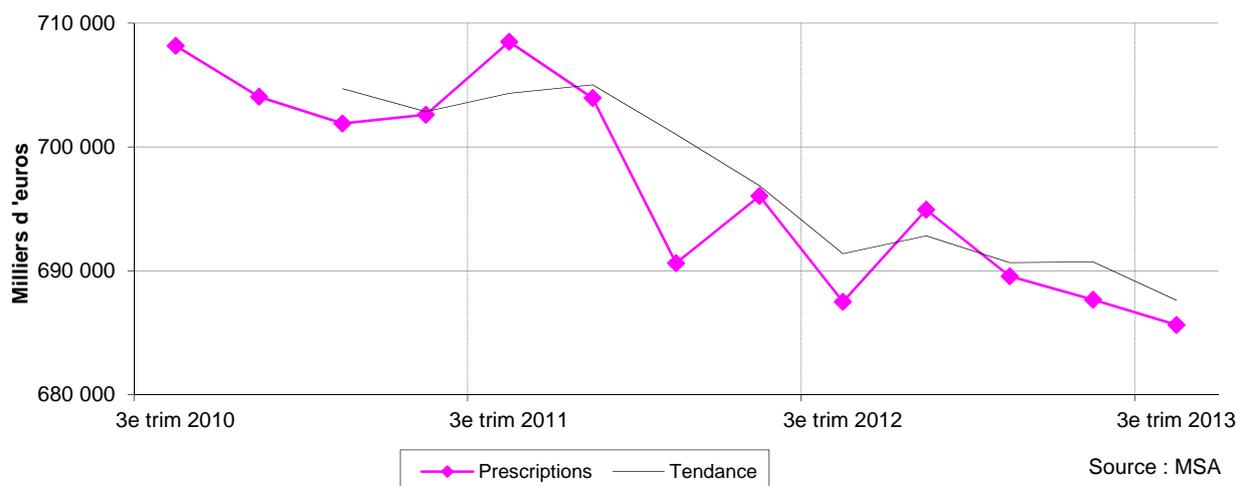
A l'exception des petits appareillages et des autres dispositifs médicaux (LPP), tous les postes de prescription sont en baisse

Globalement, les remboursements des prescriptions diminuent de - 0,3 % au troisième trimestre 2013 (graphique 4). Ils sont en baisse de - 0,6 % pour le régime des non-salariés et en hausse de + 0,3 % pour le régime des salariés.

Pour les deux régimes, ces évolutions s'inscrivent dans la tendance des mois passés.

Graphique 4

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)



Parmi les prescriptions, seuls les remboursements des produits de la LPP sont en augmentation (+ 1,8 % - tableau 3) pour les deux régimes agricoles. Tous les autres postes sont en baisse.

Tableau 3
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE (EN %) – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Pharmacie		LPP		Biologie	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
3e trim. 2012	+1,4%	+4,1%	-3,3%	-7,7%	-0,6%	+0,8%	+0,4%	-5,2%
4e trim. 2012	+2,9%	+7,1%	-0,2%	-6,6%	+1,6%	+1,4%	+0,7%	-3,9%
1er trim. 2013	-1,3%	+6,3%	-0,7%	-5,0%	+0,7%	+3,3%	-2,0%	+0,2%
2e trim. 2013	+1,5%	+4,6%	-1,2%	-5,4%	-0,5%	+1,2%	-1,4%	-2,2%
3e trim. 2013	-0,4%	+2,8%	-0,8%	-2,9%	+1,8%	+3,7%	-0,9%	-3,5%

Source : MSA

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1).

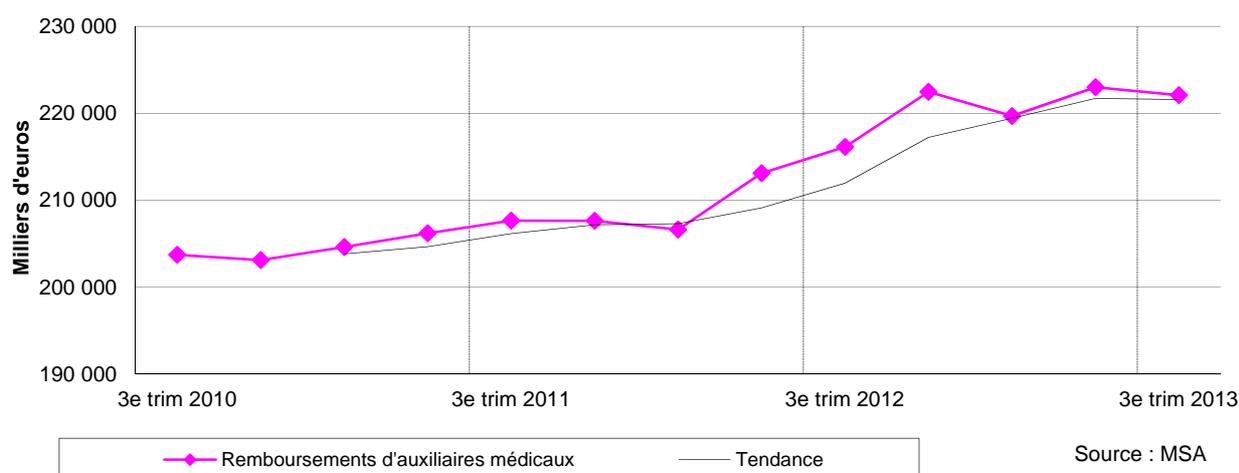
(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Après avoir progressé de + 1,5 % au second trimestre, les remboursements d'actes des auxiliaires médicaux sont en baisse au troisième trimestre 2013. Par rapport au même trimestre de l'année précédente, ils continuent de progresser (+ 2,8 %), mais à un rythme moins soutenu que les trimestres précédents, l'effet des revalorisations tarifaires de 2012 commençant à s'estomper (graphique 5)

Après une pause en début d'année, l'activité des infirmiers (mesurée par le dénombrement des coefficients d'actes) pour les assurés des deux régimes agricoles retrouve sa tendance habituelle à la hausse. Les évolutions de ce trimestre sont les mêmes que celles du trimestre précédent, + 1,3 % pour les non-salariés et + 0,6 % pour les salariés.

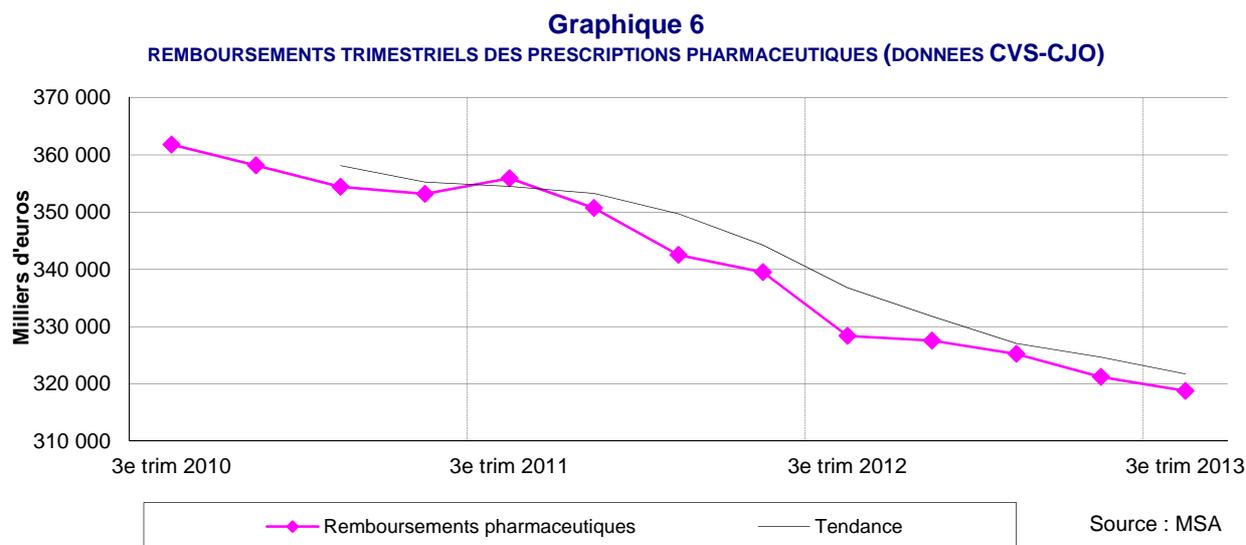
En revanche, l'activité des masseurs kinésithérapeutes diminue légèrement ce trimestre de - 0,2 % (- 0,4 % pour les non-salariés et + 0,2 % pour les salariés) venant atténuer la hausse de + 1,2 % du trimestre précédent.

Graphique 5
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

Malgré l'absence de période épidémique intervenue au cours du troisième trimestre, la baisse des remboursements des prescriptions pharmaceutiques se prolonge sur un rythme moins soutenu qu'au deuxième trimestre (- 0,8 % après - 1,2 %, graphique 6).



Les prescriptions pharmaceutiques remboursées avec ticket modérateur diminuent de - 2,1 % au troisième trimestre 2013, mouvement qui se retrouve principalement chez les non-salariés agricoles. Ce poste est en décélération constante depuis plusieurs années notamment sous l'effet des différentes mesures d'économie. Entre le troisième trimestre 2012 et le troisième trimestre 2013, les remboursements chutent de - 8,6 %. En revanche, les prescriptions pharmaceutiques remboursées sans ticket modérateur sont quasiment stables.

Les différentes vagues de déremboursements de médicaments contribuent à la modération des remboursements pharmaceutiques. La dernière vague a eu lieu en juillet 2013 et concerne deux antirhumatismaux : Diacéréine® et Art 50®.

De plus, le dispositif du tiers payant contre génériques, décidé par les partenaires conventionnels lors de la commission paritaire nationale du 6 juin 2012, et l'arrivée de l'atorvastatine (générique du Tahor®) favorisent la progression des génériques et contribuent également à la réduction des remboursements de prescriptions pharmaceutiques.

Concernant les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (LPP), leurs remboursements augmentent de + 1,8 % au troisième trimestre 2013. Par rapport au troisième trimestre 2012, les remboursements progressent de + 3,7 % dont + 3,2 % pour les accessoires et pansements (qui représentent 80 % du poste) et + 4,9 % pour l'orthopédie (15 % du poste). Cette hausse par rapport au troisième trimestre de l'année 2012 est particulièrement élevée pour les salariés agricoles.

Les remboursements d'actes de biologie avaient atteint un point bas au premier trimestre 2012 dans les deux régimes agricoles, mais remontaient ensuite. Depuis le début de l'année 2013, ils repartent à la baisse, la diminution atteint - 0,9 % au troisième trimestre.

Les paiements d'indemnités journalières au bénéfice des salariés agricoles se stabilisent

Les indemnités journalières (IJ) des salariés agricoles sont quasiment stables : - 0,2 % pour les IJ maladie et + 0,1 % pour les IJ relatives aux accidents de travail.

Les remboursements des frais de transports sont stables au troisième trimestre 2013, et présentent une évolution différente selon les régimes agricoles : en baisse pour les non-salariés (- 1,1 %), ils augmentent de + 2,0 % pour les salariés.

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations climatiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen constaté sur le mois est ensuite appliquée aux séries en dénombrements afin de déterminer des séries en montants.

Chaque mois, les meilleurs modèles sont pris en compte, induisant alors une révision plus ou moins importante des données CVS-CJO d'un trimestre à l'autre.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail, retraite et famille.

Population protégée :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions pharmaceutiques (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus),
- les frais de transports des malades,
- les indemnités journalières.

Actes cliniques : consultations, visites

Actes techniques : actes chirurgicaux, actes de radiologie, ...

Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, la pharmacie ainsi que les produits de la LPP.

Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

Sigles cités :

ACM	: Année complète mobile
C	: Consultations
CJO	: Corrigées des jours ouvrés
CVS	: Corrigées des variations saisonnières
IJ	: Indemnités journalières
LPP	: Liste des produits et des prestations
V	: Visites